



Facturation du concessionnaire pour obtention d'un code pour auto

Par **matta**, le **08/04/2010** à **00:15**

Bonjour,rrnrnJ'ai un véhicule renault clio III et comme ça arrive,! j'ai dû changer la batterie au moteur.rnrnSur ces nouveaux véhicules, il arrive qu'en la changeant, ça déconnecte le circuit électrique du véhicule!rrnrnDans mon cas, mon poste audio ne s'allume plus!rrnrnJ'ai donc téléphoné à renault, l'interlocuteur me répond que pour le reconnecté il suffisait de taper un code.rnrnCe dernier se trouvait dans le bouquin "Manuel du véhicule"..., cependant je ne l'ai pas trouvé!rrnrnJe me suis donc déplacé au concessionnaire pour me le délivrer.rnDémarche à suivre : Renault doit téléphoner au service concerné, ce service le leur enverra par mail et le vendeur me contacte pour me le COMMUNIQUER (pas de me le faire).rrnrnCette démarche me coûte 15 euros.rnrnOutré par ce coût, sont-ils dans leur droit de me facturer ce service?rnD'autant plus, le Code n'est pas saisi dans le Manuel du véhicule!rnMon véhicule n'est plus sous garanti.rnrnEn vous remerciant de votre réponse urgente.rnrnBien cordialement.rnrnCindy